



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 03 AVRIL 2017

Date de la convocation : 27 Mars 2017

L'An deux mille dix-sept et le trois du mois de décembre (03.04.2017) à 9 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 27 mars 2017, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 17

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée suppléante), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRESENTES : 1

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

DELIBERATION N°04/2017-02 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET/OU DE GAZ COMBUSTIBLE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE

DELIBERATION N°04/2017-02
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE
(SDE82) POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET/OU DE GAZ COMBUSTIBLE
ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que Le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique a des besoins en matière :

- d'acheminement et de fourniture d'électricité,
- de services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne (SDE 82) a constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont il est le coordonnateur,

Considérant que Le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que Le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique sera systématiquement amené à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité et/ou de gaz combustibles pour ses différents points de livraison d'énergie.

Ceci entendu, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **FAIT ADHÉRER** Le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique au groupement de commandes précité pour :
 - o L'acheminement et la fourniture d'électricité
 - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par le Président à signer la convention pour le compte du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique dès notification de la présente délibération au coordonnateur

DELIBERATION N°04/2017-02
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE
(SDE82) POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET/OU DE GAZ COMBUSTIBLE
ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE

- **PREND ACTE** que le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique, et ce sans distinction de procédures
- **AUTORISE** le Président à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget
- **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz combustibles ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

05 AVR. 2017

Fait à Montauban, le **05 AVR. 2017**

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

et de la publication le **05 AVR. 2017**

